



INFOS RIVERAINS

Durée prévisionnelle du chantier :

- Démarrage le 02/09/2024 pour 5 mois
- Chantier de 7h à 18h lundi au vendredi



Réalisation de la retenue collinaire de Caucourt

Rue du Marais - Fond de Béthonsart - 62150 CAUCOURT

DES TRAVAUX, POURQUOI ?

La Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est maître d'ouvrage pour la création de la retenue collinaire de Caucourt, ouvrage relevant du programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin-versant de la Lys.

Ces travaux s'inscrivent dans la priorité n°2 du projet de territoire : s'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

La retenue collinaire permettra de retenir 11 000 m³ d'eau lors des épisodes de crue et de baisser le niveau du ruisseau de Caucourt puis de la Brette. Elle contribuera à diminuer le risque inondation en particulier pour les habitations des rues du Marais et du Moulin.

Les travaux consistent au terrassement du site, à l'édification de remblais, à la mise en place d'un ouvrage de régulation puis à l'aménagement écologique et paysager du site.



LE MOT D'OLIVIER GACQUERRE

Président de
l'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois, Lys Romane

Dans le cadre du Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), la Communauté d'agglomération porte 20 opérations sur son territoire, dont l'aménagement de 17 zones d'expansion de crues (ZEC) ou retenues collinaires, qui ralentissent et stockent l'eau. A terme, ces ouvrages permettront de retenir jusqu'à 800 000 m³ d'eau.

L'objectif : protéger nos habitants et nos biens. Au total, 100 M€ seront investis, entre 2023 et 2032, pour lutter contre les inondations.

INFOS PRATIQUES CHANTIER

Une signalisation temporaire sera mise en place (panneaux, balisage, clôture) afin de répondre aux exigences réglementaires et d'assurer votre sécurité et celle du personnel des entreprises. Nous vous remercions de bien vouloir la respecter.

Des terres seront transportées sur des durées n'excédant pas une semaine. Toutes les mesures seront prises afin de limiter les nuisances, notamment concernant la propreté aux abords du chantier et sur l'itinéraire de transport des terres.

CE QUI NE CHANGE PAS POUR VOUS

Les services tels que la collecte des déchets ménagers et les accès ne seront pas impactés.

ZONE DES TRAVAUX



VOS INTERLOCUTEURS

Elus communautaires de référence :

Monsieur Raymond GAQUERE

*Vice-Président chargé de
l'assainissement, l'hydraulique, la
gestion des eaux pluviales urbaines et la
lutte contre les inondations*

Monsieur Léo PEDRINI

Vice-Président du territoire sud

Pour l'Agglomération de Béthune- Bruay Artois Lys-Romane :

Jérôme PRIEM

*Direction des Milieux Naturels et
des Risques*

03 21 61 50 00 – 06 85 11 68 00

jerome.priem@bethunebruay.fr

Pour l'entreprise SPIE Batignolles :

Nicolas PEUGNET

Conducteur de travaux

06 76 54 95 58

nicolas.peugnet@spiebatignolles.fr

